

Les deux-roues motorisés

Vers un usage adapté à leur vulnérabilité

Pour le Comité des experts,

Rédacteur principal : Eric VIOLETTE

Contributeurs principaux: Laurent ARTH, Jean Pascal ASSAILLY, Marie-Axelle GRANIE, Benoît HIRON, Sylviane LAFONT, Emmanuel LAGARDE, Marine MILLOT, Manuelle SALATHE, Hélène

TATTEGRAIN



Rappel des principaux enjeux 2RM

- ➤ En 2019, 820 tués (23% des tués) et près de 9 500 blessés graves (41% des blessés graves) pour un trafic estimé à moins de 2% (second enjeu après les automobilistes)
- Depuis 20 ans, une réduction de la mortalité routière moins profitable aux 2RM qu'automobilistes
- > Pour les cyclomotoristes :
 - > Baisse de la sinistralité liée à la réduction de ce mode de déplacement
- Pour les motocyclistes :
 - Une mortalité principalement hors agglomération (motos lourdes majoritairement)
- > Pour l'ensemble des 2RM :
 - > Un enjeu fort chez les plus jeunes conducteurs



Méthode de travail du comité des experts

- > Etablir un état actualisé des connaissances
 - Auditions d'experts et de scientifiques
- Dresser un bilan des recommandations antérieures (Gisement, CNSR, CISR)
 - > 114 recommandations dont la moitié sans suite opérationnelle
- Identifier 6 thématiques prioritaires pour réduire la mortalité et la morbidité des 2RM
 - Puissance et vitesse, Équipements de protection, Visibilité et détectabilité, Nouvelles technologies, Formation (initiale et post-permis), Infrastructures routières
- ➤ Rédiger un rapport et proposer 28 recommandations



Puissance et vitesse

- ➤ Les motos lourdes les plus impliquées dans les accidents mortels (notamment roadsters et sportives)
- Le principal facteur d'accident 2RM : « la vitesse excessive ou inadaptée »
- ➤ Un dispositif de contrôle des vitesses mal adapté aux 2RM
- Rendre le contrôle des vitesses effectif pour les 2RM comme pour les autres véhicules motorisés



Équipements de protection individuels

- ➤ La tête et le thorax : les deux principaux enjeux des accidents les plus graves
- ➤ Un taux de port des EPI en constante augmentation (notamment le gilet airbag), mais une réticence persistante à la notion d'obligation
- → Rendre obligatoire le port du casque intégral
- Poursuivre et renforcer les mesures incitatives pour largement diffuser le gilet airbag



Visibilité et détectabilité des 2RM

- Le défaut de détectabilité : facteur de certains scénarios d'accidents (ex : regardé pas vu)
- Une dégradation de l'environnement lumineux pour les 2RM (allumage des feux de jours des automobiles)
- ➤ L'augmentation du gabarit visuel et une couleur spécifique pour les feux des 2RM favorisent leur détectabilité (projet AVIMOTO)
- → Définir une signature visuelle spécifique aux 2RM
- Modifier le code de la route pour interdire le dépassement aux carrefours urbains et aux passages piétons



Nouvelles technologies

- Des évolutions récentes de la réglementation favorables à la sécurité routière mais qui ne concernent pas les 2RM
- Les aides à la conduite : un besoin exprimé par les motards (avec des réserves)
- Faire évoluer la réglementation européenne pour les systèmes d'assistance des motos
- Déployer le freinage couplé intégral sur toutes les gammes de motos
- → Rendre obligatoire l'eCall moto



Formation initiale et post-permis

- ➤ Des réformes successives pour améliorer l'accès aux 2RM et le contenu des permis de conduire, mais :
 - > Un décalage entre la formation prescrite et réelle
 - > Un déficit de compétences perceptives et cognitive
- > Des formations post-permis hétérogènes mais sollicitées par les motards

- Développer une formation aux compétences perceptives et cognitives en concertation avec la profession pour l'intégrer au cursus
- Augmenter la durée obligatoire de la formation à la conduite pour l'approfondir et l'individualiser



L'infrastructure routière

- Une infrastructure nécessairement à mettre en lien avec les usages (trafic/vitesse) : les accidents les plus graves hors agglomération
- Une prise en compte des 2RM pas toujours implicite par les gestionnaires malgré un corpus technique existant
- Une nouvelle directive européenne pour la gestion de la sécurité des infrastructures plus large d'application et plus ambitieuse pour les 2RM
- → Appliquer au réseau principal de l'Etat et des collectivités territoriales la nouvelle directive européenne 2019/1936 sur la gestion de la sécurité des infrastructures routières
- → Prendre en compte les usagers 2RM dans la réalisation des aménagements de l'infrastructure
- → Professionnaliser les intervenants du domaine infrastructure (gestionnaires, bureaux d'études, entreprises) à la spécificité des 2RM



Synthèse

- Privilégier des recommandations qui favorisent une meilleure équité des modes de déplacements motorisés
- Rendre le contrôle des vitesses effectif pour les 2RM comme pour les autres véhicules motorisés
- → Appliquer au réseau principal des départements et des métropoles la nouvelle directive européenne 2019/1936 sur la gestion de la sécurité des infrastructures routières
- Rendre obligatoire le freinage couplé intégral sur toutes les gammes de motos ainsi que l'eCall moto



Merci de votre attention